

Compte-rendu de la réunion de Comité – 8 Septembre 2007 – Mont De marsan

Cette réunion informelle a été provoquée le jour de la Nationale d'Elevage du C.F.W. à la suite de l'absence des documents d'identification et des justificatifs de la vaccination antirabique de deux lévriers appartenant à M. Carpone.

10 membres du Comité sur 12 étaient présents :

Mmes : Bourdin – Chonac – Ducros – Massa – Moniot – Remars

MM. : Coppel – Gayraud – Klein – Pellen

Mlle Lombard et M. Cavalié n'étaient pas présents pour cette manifestation.

Historique :

En application du programme, le contrôle vétérinaire est prévu à 8 h et les jugements doivent débiter à 9 h.

Devant l'absence du vétérinaire, la présidente décide à 10 h que les jugements doivent commencer et les whippets se répartissent sur les 3 rings.

Aux environs de 10 h 30 le vétérinaire arrive pour contrôler les whippets et leurs dossiers de santé en particulier les vaccinations anti-rabiques. Celles-ci n'étant plus obligatoires pour les ressortissants français et les propriétaires étant sur les rings, la vétérinaire accepte, à la demande de la présidente de ne contrôler que les chiens étrangers pour ne pas perturber le déroulement des jugements.

Sur le site nous avons 4 exposants étrangers :

- M. M. CARPONE (I) avec 4 chiens dont 1 absent (le n° 12 : Almaglo LAUS)
- Mme M. DEL PRIORE avec 3 chiens
- M. S. FASCHI (I) avec 1 chien
- M. A. LAGO (E) avec 1 chien

Mme Del Priore et MM. Faschi et Lago ont présenté les dossiers de leurs chiens et rien n'a été relevé à leur encontre par la vétérinaire.

M. Carpone n'a pu présenter le dossier en règle que pour un seul chien, à savoir

- n° 89 : Almaglo IVY (F) : dossier en règle

pour les autres :

- n° 50 : Peperone PASADENA – (M) Puce : 981000000429984 – né le 10.06.03

Prop. Carpone/Mc Leod

Ce whippet n'avait pas de passeport ni de preuve de vaccination anti-rabique à jour (original).

- N°108 : VOICE VON HOEHENZOLLER (F) – Tat. 2 DMX 445 – née le 23.02.0

Prop. MM. Carpone/zottarelli

aucun document pour ce whippet (passeport, carnet de santé..) n'a pu être présenté par M. Carpone.

Devant cet état des faits, la vétérinaire expose à la présidente et à C. Klein les risques encourus par le club et par les chiens participants en cas de déclaration de la maladie (rage) dans les 2 mois :

- rapport de la D.S.V. au C.F.W. avec possibilité d'une amende pour non-respect de la législation.

- Mise en quarantaine de tous les chiens présents sur le cynodrome.
- en cas de maladie déclarée, euthanasie de tous les chiens présents sur le site ainsi que de ceux qui ont pu être en contact avec eux au domicile du propriétaire.
- fermeture le jour même de la manifestation.

Devant la gravité des faits, N. Ducros et C. Klein décident de réunir tous les membres du comité présents afin de leur exposer la situation et de prendre une décision adéquate.

Cette réunion a lieu immédiatement et après une courte discussion il est décidé de sanctionner M. Carpone sur le champ en attendant une réunion en conseil de discipline.

Un vote est effectué : à l'unanimité les membres du comité demandent l'exclusion de tous les whippets de M. Carpone et qu'il ne se présente pas sur le ring d'honneur.

La Nationale d'Elevage n'a pas été interdite par la D.S.V. et a pu se dérouler tout au long de la journée.

En soirée, après une discussion avec un vétérinaire revenu sur place, celui-ci informe la présidente que les services de la DSV ont apprécié notre réaction rapide et la sanction qui a été prise au cours de la réunion et déclarent « c'est ce qu'il fallait faire ».

N. Ducros / C. Klein

Présidente du CFW / Président de la Commission des litiges